



Décès d'un gérant d'une société en sommeil

Par **didric34**, le **08/03/2020 à 15:41**

Bonjour,

Le gérant d'une SARL en sommeil depuis plusieurs années vient de décéder, il détenait 50% du capital.

Il reste un associé détenant 50% du capital.

La SARL est à ce jour une "coquille vide" (plus d'activité, plus de compte bancaire...etc), le gérant n'a jamais souhaité la dissoudre, cependant il déposait chaque année la liasse fiscale comportant la mention "mise en sommeil".

Plusieurs questions se posent :

- est-ce que la SARL en sommeil peut rester sans gérant ?
- qui peut/doit déposer la liasse fiscale

Merci pour votre réponse